

*École élémentaire de Fauverney
Place de la Mairie
21110 Fauverney
03.80.39.00.31*

à *Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale
Monsieur le Maire de Fauverney
La commission scolaire*
Aux *Parents d'élèves élus*
Aux *Enseignants*

CR du CONSEIL D'ECOLE du 17 octobre

Présents : M Bigeard, M Cornemillot, Mme Lambert pour la commune
Mmes Guilemain, Chateaux, El Janati et Chollet parents d'élèves élus
Ms Bourgeat et Gautherot, parents d'élèves élus
Mme Van Bergen, Mme Degrange, M Mangin, M Bretenstein et M Roy,
enseignants

Excusés : M Bonin, Mmes Blot et Szlatala-Pallot

➤ **Présentation du nouveau conseil**

Monsieur Roy souhaite la bienvenue aux nouveaux parents d'élèves élus.

Un point est fait sur les titulaires et les suppléants :

Titulaires : Mmes Guilemain, Chateaux, Chollet, El Janati

Suppléant(e)s : Mmes Zlatala-pallot, Blot, Ms Gautherot et Bourgeat

Les attributions et le fonctionnement du conseil d'école sont commentés et précisés. Monsieur Roy rappelle aux parents d'élèves qu'ils ont la possibilité, les semaines qui précèdent un conseil d'école, de tenir une réunion préparatoire ouverte à l'ensemble des parents et qu'à cet effet, la commune doit leur permettre d'avoir un lieu où tenir cette réunion. Les prochains conseils sont programmés : **mardi 13 février à 17h30 et mardi 11 juin à 17h30.**

➤ **Bilan de la coopérative scolaire**

Monsieur Roy présente le bilan de la coopérative scolaire 2022-2023.

Le solde est positif de 1 683.98 €. De nombreuses actions ont été menées comme le Noël gourmand, la vente de sapins, l'opération cagettes, les photos de classe, dessins d'école, la fête de l'école. Il faut également prendre en compte la subvention communale. Ces actions et la subvention communale ont permis d'offrir aux enfants des animations pédagogiques, du matériel divers et variés ainsi que de belles sorties de fin d'année (malgré la flambée des prix du transport). Merci à tous ceux qui se sont investis dans l'intérêt pédagogique des élèves.

Le bilan financier de la fête de l'école est présenté en annexe.

Pour ce début d'année 2023-2024, peu de mouvement sur le compte :

Apparaît sur le cahier de comptabilité, la cotisation OCCE de l'année ainsi que le montant pour le Yoga. Chaque enseignant bénéficie également d'une régie d'avance afin de limiter le nombre d'écritures comptables d'une part et de permettre l'utilisation de moyens de paiement autre que le carnet de chèques lié au compte de la coopérative d'autre part. Chaque enseignant doit tenir son propre cahier de compte qui sera contrôlé par le mandataire avant clôture des comptes de l'année scolaire.

Pour répondre aux recommandations de l'OCCE21 en matière de gestion de la coopérative scolaire, la répartition des dépenses sera différente. En effet, tout achat pédagogique qui découle des enseignements obligatoires est du ressort de la commune tandis que les sorties dans un cadre pédagogique, les abonnements, le petit matériel de cour ou de réassortiment par exemple peuvent être pris en charge par la coopérative scolaire.

D'autre part, les ventes de produits sans transformation(s) par les enfants ne sont pas autorisées pour éviter des problèmes de concurrence déloyale avec les professionnels du secteur.

Monsieur Roy a déjà échangé avec monsieur Bigeard à ce sujet afin de modifier en ce sens le fonctionnement des subventions et du budget alloué à l'école par la mairie.

Monsieur Roy soumet le bilan de la coopérative au vote du conseil.

Le compte rendu financier est validé à l'unanimité.

➤ **Effectifs de la rentrée, prévisions rentrée 2024**

Pour cette rentrée 2023, la répartition est la suivante :

	<i>PS</i>	<i>MS</i>	<i>total</i>
Classe de M Mangin	9	9	18
	<i>GS</i>	<i>CE1</i>	
Classe de Mme Van Bergen	13	9	22
	<i>CP</i>	<i>CE2</i>	
Classe de Mme Degrange	12	10	22
	<i>CM1</i>	<i>CM2</i>	
Classe de M Roy	9	11	20
		Total	82

Pour la rentrée 2024, 11 CM2 devraient rejoindre le collège. Après une première enquête au sein du village et au regard du nombre de naissances en 2021, 12 PS rejoindraient les rangs des écoliers bélousiens. Ceci permettrait donc une réelle stabilité au sein des effectifs de l'école, 83 enfants.

➤ **Présentation PPMS et Validation**

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté est présenté au conseil. Les deux axes principaux sont évoqués : le PPMS RM (risques majeurs) et le PPMS AI (attentat – intrusion). Une copie

des documents a été adressée à la commune et aux services académiques. En ce qui concerne la sécurité, des référents « gendarmerie » sont nommés pour chaque école. Pour Fauverney, ces derniers sont basés à la gendarmerie de Genlis.

Adjudant-Chef COUTURIER David 06 27 26 30 45

david.couturier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Gendarme Mélanie DEHAN

melanie.dehan@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Un exercice incendie a déjà eu lieu afin de sensibiliser les enfants, les enseignants, l'ATSEM et tous les intervenants éventuels à ce genre d'urgence. D'autres exercices (intrusion-attentat) auront lieu d'ici la fin de l'année civile.

Un panneau de rassemblement devrait être installé dans la cour élémentaire pour le regroupement des élèves en cas d'évacuation.

➤ Règlement scolaire

Au règlement scolaire validé pour l'année scolaire 2022-2023, le point 10, concernant le harcèlement à l'école a été ajouté :

Le harcèlement scolaire est le fait pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de manière répétée à un camarade des propos ou comportements agressifs. Il peut s'agir de moqueries, brimades, insultes ou d'humiliation. Ces actes entraînent une dégradation des conditions de vie de la victime qui peut développer de l'anxiété, de la dépression et engendrer la baisse de ses résultats scolaires.

Dès lors que des signes de harcèlement scolaire sont portés à la connaissance de l'école qu'ils aient été commis ou non dans l'enceinte de l'école, et leur (s) auteur(s) identifiés (s), ils doivent faire l'objet d'une prise en charge à l'aide du protocole de traitement du harcèlement (dispositif pHARe).

En cas de harcèlement, les responsables légaux de la victime doivent prévenir la direction de l'école. Afin d'améliorer la prise en charge et de faciliter le suivi des situations, les jeunes, parents, victimes ou témoins devront être orientés vers la plateforme : Non au harcèlement (numéro vert 3020) pour y déposer une fiche de signalement. Les référents de la DSDEN recevront alors une alerte, le référent concerné prendra en charge les situations relevant de son secteur géographique. Le programme «pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble de la communauté éducative.

*En ce qui concerne **les violences numériques**, le numéro national est le 3018. Joignables du lundi au samedi de 9h00 à 20h00, les équipes du 3018 sont « tiers de confiance » des réseaux sociaux. À la demande de la victime, elles peuvent obtenir très rapidement la suppression d'un compte ou un contenu illégal qui lui porterait préjudice.*

Monsieur Roy soumet le règlement scolaire au vote. Le conseil d'école le valide pour l'année 2023-2024.

➤ Aménagement et équipements des écoles

Équipements :

- Équipement de 2 classes en dalle numérique

Travaux effectués

Au primaire :

- Installation et mise en service du totem
- Nettoyage des cours de récréation, entretien des espaces verts

A la maternelle :

- Réparation des chasse-d'eau
- Installation des cadres offerts à la mairie en cours de réalisation.

Points d'aménagement à prévoir :

- Réparation porte classe CM1 CM2, en cours
- Installation de bloque-porte pour les portes donnant sur les cours de récréation.
- Panneau extérieur regroupement.
- Rideaux-tendeurs : problèmes de décrochages lorsqu'il y a du vent, les enfants peuvent également se faire mal avec les tendeurs, solution(s) à envisager.

Pour tout dysfonctionnement, monsieur Roy adresse un courriel à M Cornemillot (par le biais du secrétariat de mairie) ce qui permet de limiter les intermédiaires et d'être plus efficace.

➤ APC et aides aux devoirs

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. **Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous** et nécessitent l'accord des parents concernés. Les APC ont repris tous les mardis soir de 16h30 à 17h25. Elles sont basées sur l'ensemble des compétences attendues en français et mathématiques. Pour la période allant jusqu'à Noël, 7 élèves devraient en bénéficier.

Mission d'accompagnement des élèves dans le cadre du PACTE enseignant :

Bulletin officiel n° 30 du 27 juillet 2023

Dans la continuité des enseignements, en cohérence avec eux, et en plus des activités pédagogiques supplémentaires (APC), le professeur des écoles peut assurer un soutien supplémentaire pour les élèves dont la maîtrise des savoirs fondamentaux est fragile. Il assure également la communication avec l'équipe éducative et les familles. Monsieur Mangin assurera cette aide de 16h30 à 17h25 les jeudis et monsieur Roy, les lundis, sur le même créneau horaire. Elle se déroulera dans la classe de M Roy et dans la classe de Madame Van Bergen tout au long de l'année.

Stage Réussite d'automne Celui-ci se déroulera du 23 au 26 octobre 2022 (volume de 12h, de 9h à 12h) sous la responsabilité de monsieur Mangin. 4 CM1 et 1 CM2 sont inscrits. Le programme de travail sera élaboré en concertation avec monsieur Bretenstein et monsieur Roy, enseignants de la classe CM1-CM2.

➤ **Activités scolaires particulières**

Piscine de janvier à début avril : les élèves se rendront à la piscine olympique les jeudis de 14h à 14h40. Entrées et transport sont pris en charge par la commune. L'équipe enseignante l'en remercie. Les élèves de CP au CM2 seront concernés afin de valider leur attestation du savoir nager en fin de cursus primaire, ce choix offrant à un maximum d'enfants l'accès à la piscine.

Monsieur Roy remercie vivement l'ensemble des parents qui encadrent ces sorties « piscine » qui prennent sur leur temps personnel pour valider la formation « bénévole 2 », indispensable pour cette activité. Il informera, dans les jours à venir, l'ensemble des parents des dates précises de ces séances afin que ceux-ci puissent se positionner sur une ou plusieurs séances.

Gym qui roule : Cette année, le matériel de gymnastique géré par l'association scolaire « Gym qui roule » sera installé dans la salle de motricité de janvier à mars. Il permettra aux enfants des 4 classes de réaliser des activités de motricité mettant en œuvre du matériel de gymnastique spécifique et des tapis de réception et de protection adaptés. Durant cette période 3, 1/3 de la salle de motricité sera occupé.

Le matériel doit être récupéré à la maternelle de Longchamps, le 6 janvier. La commune de Magny viendra en prendre possession ensuite.

Le matériel de kin-ball, jusqu'aux vacances de Toussaint puis la dernière période (mai à début juillet)

Le Tchouk-ball, dernière période (mai à début juillet)

L'association "Gym qui roule" regroupe 5 écoles. Chaque commune est invitée à verser une subvention, celle de Fauverney est passée de 100 à 150 €, nous l'en remercions.

Fête de fin d'année : les enseignants aimeraient tester une nouvelle formule : le samedi matin, pour éviter la fatigue des enfants, leur permettre de jouer plus longtemps. Permettre aux parents de s'impliquer davantage (disponibilité plus grande), alléger la logistique (courses, location de machines, ...) Date retenue : 15 juin (ou repli le 29 juin). Le principe de cette nouvelle organisation est validé par le conseil.

Projets :

Descriptif du projet	Coût prestation	Coût transport	Coût total
Projet art Art - Dada Théâtre billeenbois « A la manière de... » De la PS au CE2, période 4	Forfait 473€	Aucun	473€
À l'ODB la percussionniste Adélaïde Ferrière, programme autour du marimba. CM1-CM2, le 21 juin 2024	Néant	Bus Devis estimé 200€	200€
<u>Projet Yoga</u> Cycle pour les classes élémentaires , 2 séances le vendredi après-midi. 4/5ème période	800 €	Aucun	800 €

<u>Projet « apprendre à porter secours</u> Sensibilisation des enfants sur les premiers gestes d'urgence, cycle 3	Aucun	Aucun	Aucun
<u>Permis piéton et internet</u> Sensibilisation des enfants aux risques liés à la circulation (à pied) CE2 et aux bonnes pratiques dans l'utilisation d'internet et des réseaux CM.	Aucun	Aucun	Aucun
<u>Journal de l'école</u> : les journalistes sont les enfants, parution une fois par période, 4 pages (A3)	500 photocopie A3 RV, (1000 copies)		coût photocopieur + feuilles A3
<u>Labellisation Edusanté</u> : Ce label permet de reconnaître l'action de l'école en matière de promotion de la santé au service du bien être et de la réussite des élèves.	Aucun	Aucun	Aucun
	total prestations	total transports	total
	1273 €	200 €	1473 €

➤ **Changement d'ATSEM**

Monsieur Bigeard informe le conseil du changement d' ATSEM qui sera effectif dès la rentrée des vacances de la Toussaint. Mme Thomas quitte son poste (problème administratif) et sera remplacée par Mme Anoyé. Afin de permettre à cette dernière de prendre ses marques, elles effectueront la première semaine de la rentrée en binôme.

➤ **Questions parents d'élèves élus**

ENT, application mobile : les parents d'élèves font remonter le fait que la nouvelle application mobile ne fonctionne pas pour le primaire alors qu'elle est active pour le collège. D'autre part, les parents ne reçoivent plus de notifications quand un article, un devoir est noté sur l'ENT. Monsieur Roy prend note de ces dysfonctionnements et transmettra aux services académiques compétents.

Sécurité aux abords de l'école : pour les enfants venant du nouveau lotissement, il est difficile de traverser la rue le matin : beaucoup de circulation, des stationnements anarchiques, absence de passage piéton. Pour les voitures, il n'y a pas d'ordre de passage sur les chicanes. Les enseignants font également remarquer que les véhicules utilitaires et les livreurs roulent à des vitesses excessives devant l'école.

Monsieur Bigeard informe le conseil que les blocs « béton » seront prochainement remplacés par des barrières et qu'une signalisation sera mise en place. D'autre part, la viabilisation des routes du nouveau lotissement est en court, c'est l'occasion de réfléchir à la mise en place d'un passage piéton.

Devoirs en CM : des parents déplorent qu'il y ait trop de devoirs pour les CM. Monsieur Roy répond que la dose de travail est sensiblement la même que les années précédentes (sans qu'il n'y ait eu de retour négatif des parents), qu'il donne le travail 1 voire 2 semaines à l'avance pour permettre aux élèves mais aussi aux parents de s'organiser. Un système de bonification proposé par un parent d'élève ne peut pas être mis en place comme au collège puisque la notation chiffrée n'est plus utilisée en élémentaire.

Opération sapins de Noël : l'action sera mise en place juste avant les vacances de la Toussaint, avec un choix plus important de sapins afin de faciliter le travail du pépiniériste et donc d'obtenir de bons prix. Une vente de gâteaux est également envisagée lors de la soirée de remise des sapins (modalités à affiner).

La boîte aux lettres du Père Noël sera également reconduite.

Le président du Conseil d'école

Représentant des parents d'élèves élus

Annexe

Bilan financier de la fête de l'école 2022-2023

Caisse	Fond de caisse	Recette
4 270,80 €	1 075,30 €	3 195,50 €
Dépenses		
	Pizzas	243,00 €
	Bonbons	96,34 €
	Stand Jérôme	24,45 €
	Hot dog	285,86 €
	Eco cup	258,44 €
	Boissons	145,20 €
	Buvette	89,92 €
	Boissons	66,57 €
	Struc. Gonflables et pop corn	402,00 €
	Bières	350,00 € (estimation)
	TOTAL	1 961,58 €
Bénéfices		
	1 233,92 €	